



I. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION :

★ Votre enfant est accueilli par des agents municipaux :

- Le matin de 7h00 à 8h30
- De 12h00 à 14h00 pour la maternelle du Treuil et l'élémentaire Pierre et Marie Curie/Treuil
- De 12h00 à 13h45 pour la maternelle et l'élémentaire du Pontouvre
- Le soir de 16h15 à 18h30 pour l'école du Pontouvre et les élèves scolarisés à la maternelle du Treuil (dans les anciens locaux de la maternelle La capucine)
- Le soir de 16h30 à 18h30 pour les élèves scolarisés à l'école élémentaire Pierre et Marie Curie/Treuil

★ L'inscription se fait d'office dès lors que le dossier d'inscription scolaire est validé en mairie.

II. LE PNNS :

La commune de Gond-Pontouvre est labellisée « Programme National Nutrition Santé » depuis novembre 2014. Le PNNS est le cadre de référence en matière de nutrition en France. Il fournit des produits et des mécanismes incitatifs pour favoriser une alimentation saine, l'activité physique et combattre le surpoids ou la prévalence de sucre ou de sel dans nos aliments. Un cahier des charges est donc à respecter pour les repas servis aux enfants de nos écoles.

III. LA FORMATION :

Par rapport aux préconisations du PNNS, les équipes de restauration de Gond-Pontouvre ont participé à plusieurs modules de formation sur la nutrition (« Cuisiner et servir des céréales et légumineuses, Bien manger à l'école : savoirs de base et savoir être..., juste cuisson ... »). Ces formations se poursuivent chaque année.

IV. DES MENUS EQUILIBRES ET VALIDES PAR UNE DIETETICIENNE :

Les menus proposés par la commune dans les restaurants scolaires sont élaborés par le responsable de la cuisine centrale et validés par une diététicienne qui veille au respect des recommandations relatives aux besoins nutritionnels des enfants.

Sont intégrés dans les repas servis aux enfants, des produits Bio et des produits locaux.

V. DES ANIMATIONS :

Des animations sont régulièrement organisées dans les restaurants scolaires :

- Semaine du goût
- Menu Gastronomade

VI. L'ORGANISATION DU REPAS :

Le repas se déroule en deux services afin que les enfants mangent dans de meilleures conditions et dans le but de limiter le bruit.

En 2014, la commune a fait le choix de rallonger la pause méridienne, elle est désormais d'1h45 afin que les enfants aient plus de temps pour la prise du repas.

VII. LABEL ALIM CONFIANCE / LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ / Accompagnement de l'association REGALADE:

En date du 19 janvier 2024, la cuisine centrale de Gond-Pontouvre a obtenu le renouvellement du niveau « Très Satisfaisant » pour l'application des règles principales d'hygiène par le LABEL ALIM CONFIANCE.

En mars 2021, la candidature de la commune de Gond-Pontouvre au label Territoire Bio Engagé a été validée. Ce label valorise les collectivités ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire. Il a été renouvelé depuis.

La commune de Gond-Pontouvre bénéficie également de l'accompagnement de l'association Régalade notamment dans sa démarche de réduction des déchets.

VIII. PARTICIPATION DES FAMILLES (voir Art. 15 du règlement)

La facturation du service de garderie et du service restauration se fait chaque début de mois sur le mois écoulé. L'avis des sommes à payer (ASAP), valant facture, comprend le forfait mensuel de la garderie et les repas consommés par l'enfant.

Si à échéance, une facture est inférieure à 15 €, elle est reportée sur la période suivante. En fin d'année scolaire, les factures inférieures à 15 € sont à régler directement à la Trésorerie Municipale Angoulême.

La garderie

Le service de garderie est forfaitisé suivant un tarif mensuel moyenné sur 10 mois.

La tarification est sociale, elle comporte 4 tranches suivant le quotient familial CAF du foyer.

Les familles ne fournissant pas l'attestation CAF sont facturées à la plus haute tranche.

Une demie heure de gratuité matin et soir est accordée aux fratries scolarisées à l'élémentaire Pierre et Marie Curie/Treuil et à la maternelle du Treuil.

Une demie heure de gratuité est également accordée à l'ensemble des élèves de Pierre et Marie Curie de 8h00 à 8h30.

La restauration

La tarification est sociale. Elle comporte 7 tranches suivant le Quotient Familial (QF) CAF du foyer. Les familles qui ne fournissent pas l'attestation CAF sont facturées à la plus haute tranche. A chaque tranche de QF correspond un prix de repas. La facture correspond aux seuls repas pris.